



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALÈRE

Procès-verbal de la réunion ordinaire du Conseil municipal de Saint-Valère, tenue le 2 mars 2026, à 19 h 30, à la salle municipale du bureau administratif, située au 2, rue du Parc, Saint-Valère.

Sont présents(es):

Siège #1 - Monsieur Alain Demers
Siège #2 - Monsieur Yannick Trépanier
Siège #3 - Madame Caroline Pinette
Siège #4 - Madame Nadia Hébert
Siège #5 - Madame Joséane Turgeon
Siège #6 - Monsieur Olivier Jacques

Est/sont absents(es):

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Marcel Normand. Mme Annick Girouard, directrice générale et greffière-trésorière, assiste aussi à la séance.

Il a été adopté ou décidé ce qui suit : **RÉSOLUTION: 2026-03-59 / DÉPENSES ET SALAIRES DE FÉVRIER 2026**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil prennent en compte la liste des comptes à payer; En conséquence, il est proposé par le conseiller Alain Demers et appuyé par la conseillère Joséane Turgeon et résolu:

- **QUE** les dépenses présentées pour le mois de février 2026 soient autorisées et acceptées pour des dépenses incompressibles dont le montant est de 64 988.23\$ ainsi que des factures s'élevant à 65 008.30\$ consignées au registre de l'analyse des comptes fournisseurs en date du 28 février 2026 Auquel s'ajoute un montant de 30 578.50\$ consigné au rapport des salaires nets du 28 février 2026. Le tout totalisant un montant global de 160 575.03\$

Adopté à l'unanimité.

Copie certifiée conforme au livre des procès-verbaux de la municipalité de Saint-Valère, ce **3 mars 2026**.

Annick Girouard
Directrice générale et greffière-trésorière

2, rue du Parc, Saint-Valère (Québec) G0P 1M0
Téléphone : 819 353-3450